

AVIS DE COURSE
NOIRMOUTIER CLASSIC (Grade 5A)
Du 7 au 9 août 2019
Noirmoutier
CVBC

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 *sans objet*
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer les pavillons sponsors fournis par l'organisation. Ces pavillons seront distribués lors de la chaîne d'inscription. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception : C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en : 5° catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Aux classes de bateaux suivantes :

Les métriques (12mJl, 8mJl, 6mJl, 5.5mJl),
Les quillards de sport (Requin, Dragon, Tofinou 7m) et prototypes,
Les yachts classiques et de tradition,
Les plans Harlé bois (Muscadet, Cognac, Armagnac)
Les Bélougas bois,

3.1.3 Au vu du nombre de bouées de mouillage mises à disposition, le nombre total de bateaux participants est limité à 60. Les demandes d'inscription seront classées selon leur ordre de date de réception.

3.1.4 Pour les Yachts Classiques, l'épreuve est inscrite dans le Challenge Classique Manche Atlantique. Les règles d'admission spécifiées dans le règlement du CCMA sont applicables (jauge JCH). Les bateaux inscrits dans le challenge métrique doivent faire une préinscription auprès de l'organisation du Challenge

Pour les différentes classes métriques, la régata de la Noirmoutier Classic est la manche de clôture du Challenge Métrique Atlantique Arthus Bertrand <http://www.challengemetrique.fr/>

3.2 Les inscriptions s'effectueront de la manière suivante :

3.2.1 L'inscription se fait par email de manière préférentielle (ou par courrier); le formulaire devra être complété, notamment pour tout ce qui concerne les coordonnées de l'équipage, et envoyé accompagné du règlement par virement (ou chèque) à:

cvbc_regate@cvboischaize.com

ou par courrier : CVBC - BP 131 - 85330 Noirmoutier en l'île.

- Un accusé de réception sera envoyé par email.
 - Pour les règlements par virement, le numéro de compte est indiqué sur la feuille d'inscription
 - Le nom du bateau devra être indiqué dans l'ordre de virement.
 - L'inscription permet d'obtenir l'attribution d'une bouée de mouillage pour la durée des régates. Les bouées de mouillage sont réservées aux bateaux extérieurs ; le reliquat éventuel pouvant ensuite être attribué aux locaux qui le demandent.
 - Seule une inscription transmise dans les délais et accompagnée du paiement des frais d'inscription permet d'assurer une participation aux régates et l'attribution d'une bouée de mouillage.
 - A défaut, les bateaux demandeurs pourront être refusés en raison du nombre de participants, ou ne pas se voir attribuer de bouée de mouillage.
 - En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés aux skippers & équipages.
- Confirmation des inscriptions : voir § 5.1

- 3.2.1. Chaque bateau devra fournir une attestation d'assurance pour la participation à des régates.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - pour les non licenciés FFVoile, ils pourront acquérir une licence « journalière » mais seront tenus de fournir à l'appui de cette souscription le même type de certificat médical que ci-dessus pour les licences « adhésion » ou « pratique ».
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Composition des équipages – déclaration de partance :
- 3.5.1 La liste complète des équipiers potentiels doit figurer sur le bulletin d'inscription.
- 3.5.2 La rotation d'équipiers est autorisée. Chaque jour, en remplissant la feuille de partance, le chef de bord devra déclarer dans cette liste les équipiers de son choix embarqués à concurrence du nombre d'équipiers prévu par les règles de sa classe/série. Pour les métriques et quillards de sport, le nombre d'équipiers embarqués doit être identique pour toutes les courses de l'épreuve **et conforme aux règles de classe le cas échéant.**
- 3.5.3 La course en solitaire n'est pas autorisée.
- 3.6 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau, conformément à la règle 76 des Règles de Course à la Voile.

4. DROITS A PAYER

Pour tous les bateaux, les droits d'inscription sont de 150€/180€/200€ selon le type de bateaux (se référer à la feuille d'inscription) :

Ce montant comprend :

Les mouillages à la Plage des dames pour les bateaux extérieurs,

L'hébergement au port de l'Herbaudière pour les unités Classiques & Métriques (8MJ) **étant en pleine saison et les places à l'Herbaudière limitées, nous demandons aux grandes**

unités de prévenir l'organisation le plus tôt possible afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les petits déjeuners et les collations "retour de mer", la participation aux cocktails de bienvenue et de la remise des prix. Le dîner de Classe.

Les grutages pour les bateaux extérieurs, le stockage des remorques.

Sont également proposés :

Cocktail & repas des équipages le 8 août, 20€ par personne, avec vin et incluant une invitation à la soirée vip "NO CLASSIC" à la Boite à Sel.

Les paniers repas (10 euros par personne) – A confirmer lors de la chaine d'inscription.

Les personnes qui accompagnent un équipage peuvent participer au dîner des équipages pour un supplément forfaitaire de 20€ par personne, mais le nombre de places au dîner des équipages étant limité, la priorité sera donnée aux régatiers.

L'accès au repas des équipages ne sera permis que sur présentation du voucher.

5. PROGRAMME

5.1 La Confirmation des inscriptions se fera au PC Course, à Escale Nautique au port de l'Herbaudière lors de la journée du Mardi 6 août 2019, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h au local de l'Escale Nautique.

5.2 Jauge et contrôles : les contrôles de jauge auront lieu lors des formalités d'inscription et des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant la régata.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
07/08/2019	11h00	Toutes
08/08/2019	11h00	Toutes
09/08/2019	11h00	Toutes

5.3.1 Programme à terre : voir annexe

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront publiées sur le site <http://www.cvboischaize.com/> et affichées **sur les tableaux officiels.**

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type "banane", " triangle " ou "côtier".

Les parcours côtiers sont réservés aux yachts classiques et tradition. Les yachts classiques et traditions pourront être amenés à faire des parcours construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

Un service de navettes est prévu pour l'aller et le retour entre la plage et la zone de mouillage **pour les bateaux au mouillage à la Plage des Dames.**

7.3 Les bateaux accueillis au port de l'Herbaudière rejoindront par eux-mêmes la zone de départ.

7.4 Le PC course est situé au Club House du CVBC, Plage des Dames.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 *sans objet*

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.5 Groupe de classement Métrique : un classement séparé sera établi en temps réel par classe/série (12MJI, 8MJI, 6MJI & 5,5MJI)

9.6 Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (JCH) Les Plans Harlé Bois, Bélougas et Tofinous 7m seront classés suivant la jauge OSIRIS.

10. PLACES AU PORT

Emplacement au port : en fonction des classes, des places sont prévues à l'Herbaudière* ou au mouillage aux Dames.

*Voir point 4.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Des prix, sans valeur marchande significative, seront remis aux vainqueurs des différents groupes de classement.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle de la Voile du Bois de la Chaize:

Président: Jean-François THAU 06 07 86 74 19 - jfthau@yahoo.com

Inscriptions et attribution des mouillages :

Eva COINTET 06 38 64 85 09 - cvbc_regate@cvboischaize.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

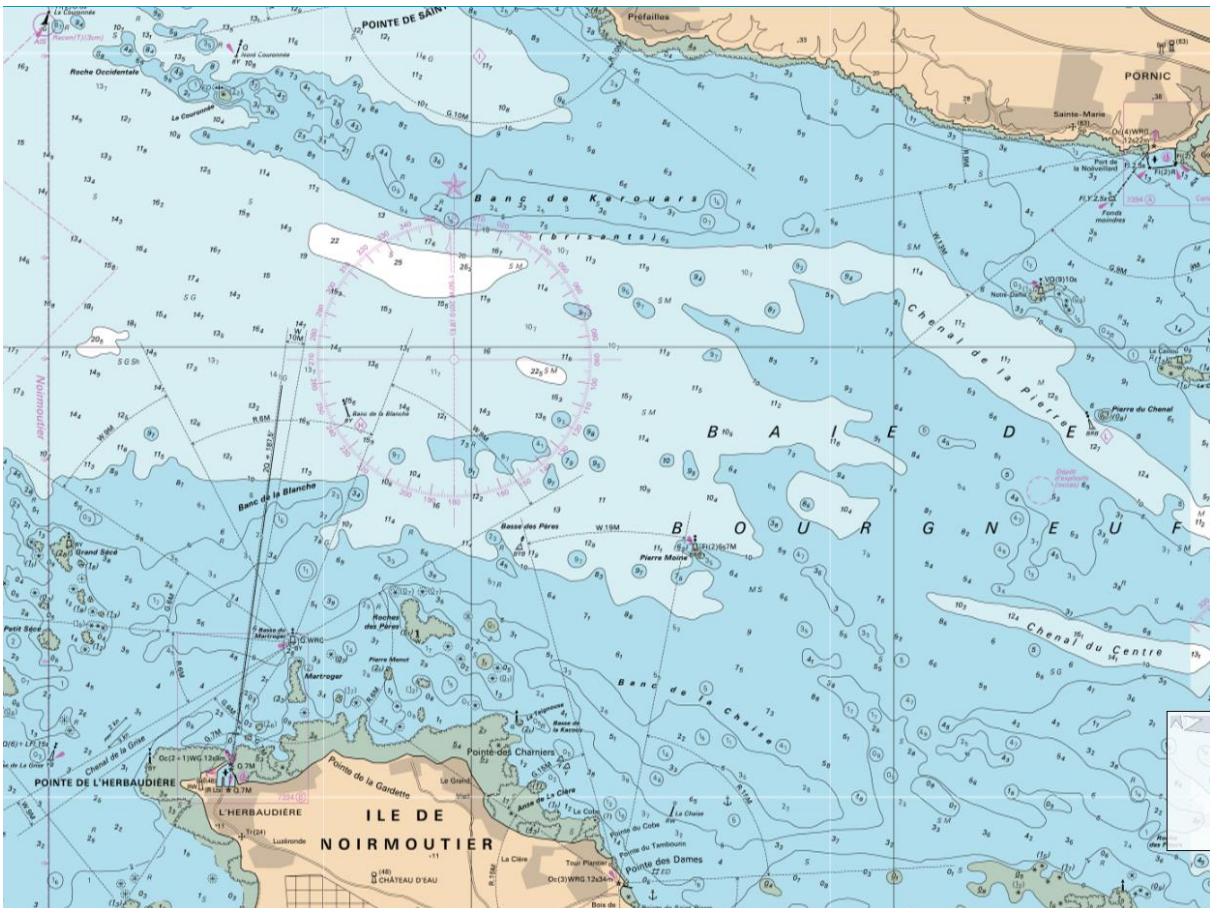
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE ZONE DE COURSE

Baie de Bourgneuf



**ANNEXE PROGRAMME : "NOIRMOUTIER CLASSIC", OPEN CLASSIQUE, 3^{ème} manche du
Challenge Métrique et Manche CCMA**

Mardi 6 août 2019 – Toutes Classes :

- Arrivée de la course des 2 BAIES en provenance de La Baule
- Grutage de 9H à 18H
- Accueil des bateaux à l'Herbaudière et Service de rade Plage des Dames de 16H à 19H.
- Confirmation des inscriptions et remise des packages course dans les locaux d'Escale nautique, au port de l'Herbaudière :
 - de 9h30 à 12h30 pour les équipages résidents à Noirmoutier
 - de 9h30 à 18h pour les bateaux extérieurs
- 19h00 Cocktail de bienvenue devant la Capitainerie du Port de l'Herbaudière et présentation des temps forts des trois jours.

Mercredi 7 août 2019 - Toutes classes :

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.
- 09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière et paniers repas.
- 09h45 Service de rade des équipiers non skippers zones Dames, Anse rouge et Souzeaux.
- 09h45 Briefing au PC course de la plage des Dames réservé aux chefs de bord.
- A partir de 11h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre, et parcours côtiers pour les classiques et tradition.
- Collation "retour de mer" Plage des Dames
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Dîner de Classes (cette année, chaque équipage sera reçu pour un moment de partage entre bateau d'une même classe – Requin, Dragon, Proto, Métrique, Classique, Harlé & Bélouga ...)

Judi 8 août 2019 - Toutes classes :

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.
- 09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière & paniers repas.
- 09h45 Service de rade des équipiers non skippers zones Dames, Anse rouge et Souzeaux.
- 09h45 Briefing au PC course de la plage des Dames réservé aux chefs de bord.
- A partir de 11h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre et parcours côtier pour les classiques et tradition.
- Jury et classement provisoire au PC course. (Il a été décidé de supprimer le retour à terre pour optimiser le temps de course)
- Soirée des équipages Rive Sud du port de Noirmoutier à 19H30 (Apéro chez Charles Marine & Dîner aux ILEAUX) suivi de la soirée VIP NO Classic à la mythique Boite à Sel - Transport A/R organisé pour les équipages de l'Herbaudière.

Vendredi 9 août 2019 - Toutes classes :

- Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.
- 09h00 Briefing à Escale Nautique pour les bateaux de l'Herbaudière.
- 09h45 Service de rade des équipiers non skippers zones Dames, Anse rouge et Souzeaux.
- 09h45 Briefing au PC course de la plage des Dames réservé aux chefs de bord. A partir de 11h00: 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre et parcours côtier pour les classiques et tradition.
- Pas de signal d'avertissement après 14h
- Jury et classement provisoire au PC course. Grutage à l'Herbaudière
- 18h00 Proclamation des résultats et remise des prix de la "Noirmoutier Classic" à L'Herbaudière, Quai Ouest, Bâtiment du Canot de Sauvetage